

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : **12/09/2025**

*Date d’Affichage : **12/09/2025**

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **14**

*VOTANTS : **19**

L’an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,
Madame Christel COHENDET, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET

Etaient absents excusés :

Monsieur Mohammed NIFA pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,
Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Monsieur Claude COLLINEAU pouvoir à Madame Monique MORNACCO,
Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Nadine DAGUENET a été désignée Secrétaire de séance.

DEL10 DETR 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par mail du 11 décembre 2024, la Préfecture du Val d’Oise nous a transmis le soutien financier de l’Etat aux projets d’Investissement des collectivités territoriales.

La Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) n’a pas de clôture et le dépôt des dossiers s’effectue tout au long de l’année, au plus près du démarrage des travaux.

Il est possible de bénéficier d’un financement sur la base de 20 à 40 % des dépenses engagées hors taxes.

Une opération ne peut recevoir toutes subventions confondues une aide financière supérieure à 80 %.

Monsieur le Maire vous propose de demander une subvention DETR 2025 (2^{ème} vague) sur le projet de géothermie sur nos trois grands projets (Réhabilitation des anciennes écuries en restaurant et salles municipales, Restauration de l’Ancienne Mairie à destination de la création de gîtes de randonnée, Construction d’une Maison de Santé) Cette demande de subvention a été abordée en commission des finances le jeudi 11 septembre 2025 qui a émis un avis favorable à l’unanimité à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à la majorité des voix exprimées (1 abstention Monsieur Jean Bernard Lasmarrigues, 18 voix pour),

SOLLICITE une subvention dans l'appel à projets au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2025,

Désignation	Montant HT	SIGEIF (ADEME)	DEPT Obtenu	<i>DSTR</i> DSIL 2025 40%	Commune HT
GEOOTHERMIE (TRAVAUX SONDE + PAC+ AMO)	545 831.46 €	98 340€	87 669.79 €	218 332.58 €	141 489.09 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 19/09/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

